



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue exceptionnellement par conférence téléphonique, le 20 décembre 2021 à 19 heures, conformément aux dispositions de l'Arrêté numéro 2020-029 et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau, William Scott et Eric Fafard et madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. Confirmation de la convocation

Les membres confirment la réception de l'avis de convocation tel que prévu au Code Municipal du Québec.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-12-293 Il est proposé par monsieur Michel Lesage appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Confirmation de la convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022–2023–2024
5. Adoption du budget 2022
6. Période de questions
7. Levée de la séance

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024 est établi à 470,441.00\$ pour 2022, à 378,624.00\$ pour 2023 et à 352,338.00\$ pour 2024;

2021-12-294 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau appuyé par monsieur Eric Fafard et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le programme triennal d'immobilisations de 470,441.00\$ pour 2022, de 378,624.00\$ pour 2023 et de 352,338.00\$ pour 2024\$.

ADOPTÉE

5. ADOPTION DU BUDGET 2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité adopte un budget balancé pour l'année 2022 de 1,928,714\$;

CONSIDÉRANT QUE les revenus et les dépenses sont établis tel que suivant :



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

BUDGET 2022 - ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Revenus

Taxe foncière	1,050,906\$
Taxe déchets	67,657\$
Compensation tenant lieu de taxes	887\$
Transferts	623,278\$
Services rendus	43,386\$
Autres revenus	142,600\$
	1,928,714\$

Charges

Administration générale	432,903\$
Sécurité publique	360,569\$
Voirie	799,979\$
Environnement et hygiène du milieu	145,410\$
Aménagement, urbanisme et développement	95,645\$
Loisirs et culture	89,916\$
Frais de financement	100\$
	1,924,522\$

Excédent (déficit) avant conciliation à des fins fiscales **4,192\$**

Conciliation à des fins fiscales

Activités d'investissement	-308,944\$
Réserve financières et fonds réservés	-9,316\$
Remboursement au fonds de roulement	-32,055\$
Paiement par fonds de roulement	70,000\$
Surplus accumulé affecté	276,123\$
	-4,192\$

EXCÉDENT (DÉFICIT) NET **0\$**

CONSIDÉRANT QUE le taux de la taxe foncière est établi à 0,3838\$ par 100\$ et que le taux de la taxe des matières résiduelles est établi à 112.01\$;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour l'adoption du Règlement intitulé « Règlement n° 2022.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2022 » a été donné et le projet de règlement a été déposé à la dernière séance extraordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° 2022.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2022 sera présenté pour adoption à la prochaine séance ordinaire du conseil en janvier 2022;

2021-12-295 **Il est proposé par** madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le budget 2022 au montant de 1,928,714\$.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Sudlow demande confirmation que le budget est adopté et est donc public maintenant et M. Fafard demande confirmation que le taux d'augmentation des taxes sera de 1%. M. Lépine confirme que le budget est public et que le taux des taxes sera de 0.3838\$ et donc une augmentation de 1%.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-12-296

La conseillère monsieur Michel Lesage propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 6 minutes.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.